

AFFICHE EN MAIRIE LE 1<sup>er</sup> octobre 2019

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,  
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC (jusqu'à la question 002), Mme Nadine PORCHEZ,  
M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Linda SADDOK-BENALLA, M. Philippe LEVEQUE, Mme Vanessa BRISION,  
M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjoints au Maire,  
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE,  
M. Pierre DUCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,  
Mme Denise PARMANTIER, Mme Chantal STASSER, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, M. Loeiz RAPINEL, M. François BERNIERI, Mme Marina LAIRESSE,  
Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse GOURVENNEC a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (à partir de la question 003),  
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,  
M. Gérard LACROIX a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,  
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à Patrick HEKIMIAN,  
Mme Sophie DARRIGADE a donné pouvoir à M. Loeiz RAPINEL,  
M. Georges ABAD a donné pouvoir à M. François BERNIERI.

ETAIT ABSENT :

M. Frédéric WIMMER.

## **1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. le Maire*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (34 voix pour)**, Monsieur Patrick HEKIMIAN, secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (34 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2019.

## **3. AFFAIRES TRAITEES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014, du 11 décembre 2014 et du 15 février 2018, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **001. RAPPORT DES DELEGUES AU SYNDICAT SMDEGTVO – 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019**

*Rapporteur : Johann ROS*

**PREND ACTE** de la présentation du rapport des délégués au syndicat mentionné en objet du 1<sup>er</sup> semestre 2019 joint à la délibération.

### **002. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016/031 DU 14 AVRIL 2016 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal approuve **à l'Unanimité (34 voix pour)** :

- L'affectation des véhicules de fonction et de service avec remisage au sein de la collectivité,
- Le règlement d'usage des véhicules avec d'autorisation de remisage.

### **003. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016/144 DU 29 SEPTEMBRE 2016 RELATIVE AUX VACATIONS DES ETUDES SURVEILLEES**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal approuve **à l'Unanimité (33 voix pour)** la modification de la délibération n°2016/144 du 29 septembre 2016 concernant la rémunération des heures d'études surveillées, réalisées afin de la mettre en concordance avec les nouveaux textes concernant la rémunération des personnels du Ministère de l'Education Nationale.

### **004. CREATIONS ET DEFINITIONS DE POSTES**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** approuve la définition des postes désignés ci-dessus :

- Le/la Directeur/trice général(e) adjoint(e) des services en charge de la culture/jeunesse, sport et des usages numériques
- Le/la Community manager
- Le/la Responsable de la communication événementielle et numérique
- Le/la Chargé(e) du suivi des entreprises
- Le/la Directeur(trice) Urbanisme /Aménagement /Habitat /Commerce /Mous
- L'animateur(trice) de loisirs
- Le Service Civique Ludothèque
- Le/la Directeur(trice) de l'Education
- Le/la Directeur(trice) des Affaires Générales et Juridiques
- Le/la Responsable de la gestion urbaine de proximité et cadre de vie
- Le/la Responsable Régie, Régie logistique et Equipe polyvalente d'entretien des écoles
- Le/la Responsable d'équipe logistique
- Le/La Gestionnaire logistique
- Le/la Responsable Urbanisme réglementaire/ Foncier/ Aménagement/ Mous/Biens vacants sans maître
- Le/la Responsable Habitat /Logement /Commerce/Insalubrité
- L'Instructeur(trice) du droit des sols
- L'animateur(trice) Information Jeunesse
- Le/la référent.e de la Ludothèque

#### **005. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la délibération, pour le faire correspondre aux besoins de la collectivité, et inscrire au budget les crédits correspondants

#### **006. COMMUNICATION DU PROTOCOLE FORTES CHALEURS DE LA VILLE**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal **prendre acte** de la présentation du protocole « fortes chaleurs ».

#### **007. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS : RISQUE SANTE**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** :

- Approuve l'adhésion de la ville d'Herblay sur Seine à la convention du groupe VYV, relative à la participation de la ville dans le domaine de la protection sociale des agents au risque santé
- Décide de maintenir le montant de la participation de la ville à 4€ pour la partie santé
- Décide d'autoriser le Maire, Philippe ROULEAU ou sa représentante Mme Linda SADDOUK-BENALLA Adjointe au Maire déléguée au Personnel à signer cette convention.

**008. DON DE JOURS DE REPOS AU PROFIT D'AGENTS PARENTS D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE OU PROCHE AIDANT DE PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE OU PRESENTANT UN HANDICAP**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** approuve la mise en œuvre, pour la ville d'Herblay-sur-Seine, des dispositions permettant le don de jours de repos au profit d'agents titulaires, contractuels ou stagiaires, parents d'enfant gravement malade ou proche aidant de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

**009. RECENSEMENT DE LA POPULATION – FIXATION DE LA REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS**

*Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** fixe :

- la rémunération des agents recenseurs comme établi ci-après :
- une prime fixe d'un montant de 275 € brut versée en une fois liée d'une part aux frais de déplacement et d'autre part aux particularités des zones à recenser.
- une indemnité forfaitaire de 1,80 € brut pour chaque formulaire (feuille de logement et bulletin individuel) rempli et retourné à la Mairie ou complété via Internet.
- Une prime de 300 € brut versée aux agents chargés de la coordination des opérations de recensement sur la commune.
- la rémunération sera versée à service fait

**010. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE 110 CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

*Rapporteur : Johann ROS*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** approuve le lancement de la procédure de reprise pour les 110 concessions visées et adopte le principe de reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées.

**I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS**

**101. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ANONYME D'HLM AXIMO POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS SITUES RUE RENE BENAY – REAMENAGEMENT DU PRET SOUSCRIT AUPRES LA BANQUE DES TERRITOIRES (GROUPE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS)**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide d'approuver l'avenant des contrats de prêts.

**102. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)**

- Approuve la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 60 000 €.
- Autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint Philippe Barat à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2019.

### **103. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A JOHAN YVALUN DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE L'IRONMAN 2019**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à Johann Yvalun pour sa participation aux championnats du Monde de l'Ironman à Nice en septembre prochain.

### **104. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE HERBLAY**

*Rapporteur : Evelyne LARGENTON*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association "ASTT Herblay".

## **II. EDUCATION – JEUNESSE – SPORTS**

### **201. DEMANDE D'OBTENTION DU LABEL BUREAU INFORMATION JEUNESSE POUR LA PERIODE 2019-2022**

*Rapporteur : Philippe LEVEQUE*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide de solliciter l'obtention d'une labellisation BIJ auprès de la commission régionale Information Jeunesse et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

### **202. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 RELATIF AU MARCHE DE RESTAURATION MUNICIPALE**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société « SOGERES » l'avenant n° 4 du marché relatif à la restauration municipale.

### **203. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT relatif A L'ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les cinq lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

## **III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE**

### **301. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N°2 «GAZON SYNTHETIQUE» DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN TERRAIN STABILISE DE FOOTBALL ET LA RENOVATION D'UN TERRAIN EXISTANT**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à signer, avec la société PARC ESPACE, l'avenant n°1 du lot n° 2 du marché relatif aux travaux de transformation d'un terrain stabilisé de football et la rénovation d'un terrain existant.

**302. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N°1 « TRAVAUX DE COUVERTURE» DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE COUVERTURE ET DE L'ÉCLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS N° 8 ET 9**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à signer, avec la société F.S.M, l'avenant n° 1 du lot n° 1 du marché relatif aux travaux de remplacement de la couverture et de l'éclairage des courts de tennis n° 8 et 9.

**303. ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RELATIF A DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROIS AIRES DE JEUX**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- A attribuer à la société KOMPAN le marché se rapportant à l'aménagement de trois aires de jeux et de confirmer le choix de la commission d'appel d'offres de la Ville ;
- A signer les pièces contractuelles (l'acte d'engagement, le détail quantitatif estimatif, le cahier des clauses techniques particulières; le cahier des clauses administratives particulières du marché).

**304. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURES VÉGÉTALES ET ORGANIQUES POUR LES ESPACES VERTS DE LA VILLE**

*Rapporteur : Pierre DUCELLIER*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les cinq lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

**305. FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide de fixer une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques comme suit :

	<b>Artères en souterrain* (€/km)</b>	<b>Artères aériennes* (€/ Km)</b>	<b>Installations radioélectriques (€/m<sup>2</sup>)</b>	<b>Autres (€/m<sup>2</sup>)</b>
<b>Domaine public routier</b>	40.73	54.30	Non plafonné	27.15

### **306. APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour – 2 abstentions : Mme Nelly LEON et M. Olivier DALMONT)** décide d'approuver le projet de révision du Plan local d'urbanisme.

### **307. APPROBATION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** décide d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

### **308. DOMAINE VAL DE SEINE – ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET RESEAUX APPARTENANT A L'ASL DU DOMAINE VAL DE SEINE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** décide

- d'autoriser l'acquisition et le classement dans le domaine public des voiries – rue Jacqueline BRUMAIRE et rue Frédéric CHOPIN – réseaux et candélabres, du groupe d'habitation « domaine Val de seine » constituées des parcelles BM 520-521-522-556-570 appartenant à l'ASL DU DOMAINE VAL DE SEINE, moyennant le prix d'un euro symbolique.
- d'autoriser M. le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

### **309. BOULEVARD OSCAR THEVENIN – ACQUISITION DE LOCAUX EN VEFA A LA SOCIETE VILOGIA POUR IMPLANTATION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** décide

- d'autoriser l'acquisition en VEFA des locaux d'une surface d'environ 450 m<sup>2</sup> et de 6 places de parking en sous-sol, pour un montant de 1 900 €/m<sup>2</sup> HT,
- d'autoriser M. le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer la promesse de vente et l'acte authentique d'acquisition.

## **IV. SOLIDARITE - ACTION SOCIALE – LOGEMENT - PETITE ENFANCE - SENIORS**

### **401. ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA RESERVATION DE PLACES EN CRECHE**

*Rapporteur : Céline BOULLE-MURAT*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** décide :

- d'attribuer à Maison Bleue le marché se rapportant à la réservation de places en crèche et de confirmer le choix de la commission d'appel d'offres de la Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer les pièces contractuelles (l'acte d'engagement, le détail quantitatif estimatif, le cahier des clauses techniques particulières, le cahier des clauses administratives particulières du marché.

## V. PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES - EVENEMENTS

### **501. DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE LUDO-MEDIATHEQUE**

*Rapporteur : Anne-France PINCEMAILLE*

- Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué par l'architecte mandataire ATELIER WOA, associé de l'architecte DANIEL ANGEL ARCHITECTE et des sociétés MINERVA, BARTHES, POUGET, RESONANCE CONSULTANT, VING DEUX DEGREE et M. MARQUET ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 30 I 6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- D'accepter le montant des honoraires et son taux de rémunération associé ;
- De rappeler que les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime de 25 000 € HT + 5 000 € HT pour la maquette.
- D'autoriser que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits de l'exercice 2019 et suivants.

### **502. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES VILLES INTERNET**

*Rapporteur : Philippe LEVEQUE*

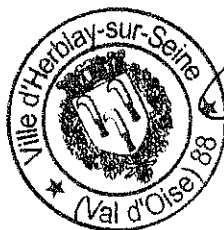
Le Conseil municipal **à l'Unanimité (34 voix pour)** décide d'adhérer à l'Association Villes internet, afin de permettre à la collectivité de bénéficier des avantages évoqués plus haut et de donner délégation au Maire de procéder à l'adhésion au titre de l'année 2019 et aux ré-adhésions pour les années suivantes. À titre indicatif, le montant de l'adhésion s'élève, pour l'année 2019, à 0.06 € par habitant (sur la base population Insee), soit 1 780 €.

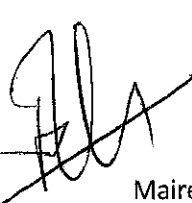
## QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h45

***Le procès-verbal analytique de cette séance du 26 septembre 2019 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.***

***Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.***



  
Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay-sur-Seine  
Vice-président du Conseil départemental